

## ESPACE FAMILLE

# La Section condition de l'aviateur et l'accompagnement de la famille (SCAAF)

La Section condition de l'aviateur et l'accompagnement de la famille (SCAAF) assure le maintien du lien entre la famille et l'institution pendant le déploiement.



Pendant l'absence du militaire projeté, la SCAAF reste à la disposition des familles (ou des proches désignés) pour tous les renseignements relatifs aux questions financières, sociales et pratiques liées à l'absence. Lorsque cela dépasse ses prérogatives, elle doit, par défaut, jouer le rôle de facilitateur et / ou d'interface entre la famille (ou les proches désignés) et les organismes compétents.

Plus généralement, elle est le point de contact privilégié entre la famille (ou les proches désignés) et l'institution militaire.

Si le militaire a donné son consentement préalable, la Section condition de l'aviateur et l'accompagnement de la famille (SCAAF) prend régulièrement contact avec la famille.

En concertation avec l'unité concernée, la Section condition de l'aviateur et l'accompagnement de la famille SCAAF peut :

Participer à l'organisation de rencontres entre les familles

Mettre en œuvre des actions au profit des familles de militaires projetés (repas, sorties culturelles...)

Inviter les familles aux manifestations "Air" (meeting, journées portes ouvertes, journée de l'aviateur...)

Pendant l'engagement opérationnel, le lien avec la famille est maintenu grâce à la SCAAF et au réseau "social" de la base (unité d'affectation, présidents de catégorie, aumônerie, associations...).



